




































> L'accès des autoroutes est interdit aux véhicules qui ne peuvent pas atteindre 40 km/h. Quand le temps est clair et le trafic fluide, pour emprunter la voie la plus à gauche, il faut rouler au moins à 80 km/h.

> Pour les poids lourds, les limitations de vitesse dépendent de la catégorie du véhicule :

	Autoroute 	Routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central	Autres routes	Agglomération COURPIÈRE
+ 3,5 t à 12 t				
+ 12 t non-articulé				
>12 t semi-remorque				
Transport de matières dangereuses				
+ 3,5 t à 12 t				
> 12 t avec ABS				
>12 t sans ABS				
Transport de personnes				
+ 10 t sans ABS				
+ 10 t avec ABS				

Accepter de réduire sa vitesse de 5 km/h, c'est diminuer de 20 % le nombre des tués.

Les sanctions

- > **Pour infractions à la vitesse :**
 - > Dépassement **inférieur à 20 km/h** de la vitesse maximale autorisée :
 - retrait de 1 point du permis de conduire, amende forfaitaire de 135 €.
 - > Dépassement de **20 à 29 km/h** :
 - retrait de 2 points, amende forfaitaire de 135 €.
 - > Dépassement de **30 à 39 km/h**, et, pour les conducteurs titulaires du permis depuis moins de deux ans, tout dépassement inférieur à 40 km/h :
 - retrait de 3 points, amende forfaitaire de 135 €.
 - > Dépassement de **40 à 49 km/h** :
 - retrait de 4 points, suspension du permis pour une durée maximale de 3 ans, amende de 750 €.
 - > Dépassement **égal ou supérieur à 50 km/h** :
 - suspension du permis pour une durée maximale de 3 ans, amende de 1 500 €.
 - > Dépassement **égal ou supérieur à 50 km/h en cas de récidive** dans l'année qui suit une condamnation définitive pour la même infraction :
 - retrait de 6 points, 3 mois d'emprisonnement, 3 750 € d'amende et suspension du permis pour une durée de 3 ans au plus.
- > **Pour infractions aux distances de sécurité :**
 - > **Non-respect des distances de sécurité :**
 - retrait de 3 points, 750 € d'amende (135 € en cas d'application de l'amende forfaitaire).
 - > Infraction commise **dans des ouvrages routiers présentant des risques particuliers** :
 - retrait de 3 points, 750 € d'amende (135 € en cas d'application de l'amende forfaitaire), suspension du permis pour une durée de 3 ans au plus.
 - > En cas de **récidive de l'infraction lorsqu'elle est commise dans un tunnel** :
 - retrait de 6 points, 6 mois d'emprisonnement, 3 750 € d'amende et suspension du permis pour une durée de 3 ans au plus.

Pour en savoir plus :
www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES
LA GRANDE ARCHE - 92055 PARIS - LA DÉFENSE

Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif et sont soumises aux évolutions de la législation.

STRATELUS - LOVIE ALICE - RCS PARIS B 562 111 732 - MARS 2003



Connaître ses effets et ses risques













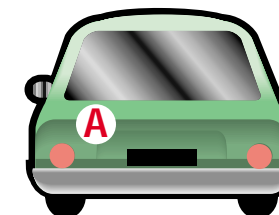
Un accident mortel sur deux est dû à la vitesse

La vitesse aggrave et provoque les accidents. Elle les aggrave puisque, bien entendu, plus on roule vite, plus l'accident est grave. Elle les provoque dans la mesure où elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps et donc d'éviter l'accident.

Les limitations de vitesse

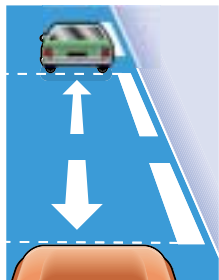
La vitesse des véhicules est limitée sur l'ensemble du réseau routier. Cette réglementation s'applique à tous les conducteurs et à tous les véhicules, sans exception.

	Autoroute 	Autoroutes urbaines et routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central	Autres routes	Agglomération COURPIÈRE
Par conditions normales de circulation				
Par temps de pluie ou autres précipitations				
En cas de visibilité inférieure à 50 mètres				



> Pendant les deux premières années du permis de conduire, le nouveau conducteur ne doit pas dépasser 110 km/h sur autoroutes, 100 km/h sur routes à chaussées séparées et 80 km/h sur routes.

ignes
d'ur-
pré-



uit : Les feux de croisement
ès 70 km/h, l'obstacle qui
ne éclairée est inévitable.

ne réduit pas la distance
ent d'éviter le blocage
ontrôle du véhicule.

vitesse sur

le véhicule

La conception des infrastructures et la signalisation en place sont conçues pour offrir une conduite sans risque jusqu'aux limites de vitesse autorisées (courbe des virages, implantation de la signalisation...).

> **La voiture devient moins maniable.** La vitesse rend le changement de trajectoire et la maîtrise du véhicule plus difficiles, en diminuant notamment l'adhérence des roues.

> Il suffit parfois de quelques km/h de trop pour qu'un véhicule fasse une sortie de route **dans un virage**. Si la force centrifuge est plus forte que l'adhérence, la voiture quitte la route. Pour réduire la force centrifuge, il suffit de réduire sa vitesse.

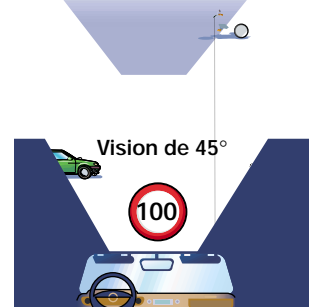
> **La consommation de carburant augmente** avec la vitesse. Les moteurs et autres éléments mécaniques sont généralement conçus pour être économes et peu polluants aux vitesses réglementaires.

Les effets sur le conducteur

Les limitations de vitesse reposent sur des règles scientifiquement prouvées. Celles-ci ont été établies en tenant compte des limites de l'individu (perception visuelle, temps de réaction, résistance aux chocs) et des lois physiques (freinage, adhérence...). Au-delà de ces limites, la sécurité des usagers de la route est mise en danger.



Vision de 75°



Vision de 45°



Vision de 30°

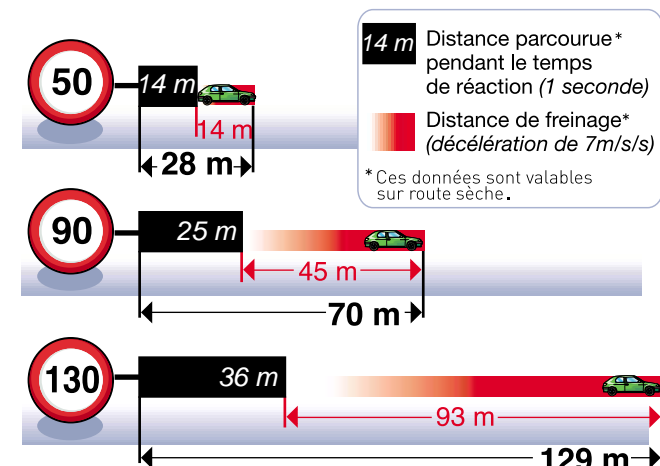
> Plus la vitesse augmente, plus le champ visuel se réduit. À grande vitesse, il se limite à une vision centrale de la route.

À l'allure d'un piéton, nous disposons d'un champ de vision de 180°. Devenus automobilistes, nous ne disposons plus que d'un champ de vision de 100° à 40 km/h et de 30° à 130 km/h. De plus, le cerveau reçoit, en un temps donné, davantage d'images et éprouve de grandes difficultés à les enregistrer et à les analyser. Il voit moins bien les objets et les détails, se concentre sur une vision en tunnel et néglige des informations capitales comme la présence d'autres usagers ou l'implantation de signalisation.

> **La distance d'arrêt augmente avec la vitesse.** Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur plus la distance de freinage du véhicule.

Face à un événement imprévu, le conducteur réagit toujours avec un léger temps de décalage. Ce **temps de réaction** varie de 1 à 2 secondes et dépend de l'attention du conducteur, de son expérience de la conduite, de son état physique et des conditions de circulation. Avec la vitesse, la distance parcourue pendant ce délai incompressible s'accroît, quel que soit le conducteur.

La distance de freinage du véhicule dépend, bien entendu, de l'état de la chaussée : sur sol humide, elle est quasiment multipliée par deux. Mais c'est la vitesse qui a le plus d'influence sur la distance de freinage. Quand la vitesse double, la distance de freinage est multipliée par quatre : on dit que la distance de freinage varie avec le carré de la vitesse.



> **Rouler vite fatigue !** Ce ne sont pas les vitesses modérées qui provoquent l'endormissement par ennui, mais plutôt une conduite rapide. Obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations en un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision, la vitesse induit un stress important qui entraîne fatigue et perte de vigilance, deux facteurs essentiels d'accidents.

> **En cas d'accident, le choc est plus violent**, et les conséquences plus graves. Jusqu'à 30 km/h, la probabilité d'être tué lors d'un choc frontal est quasi-nulle. Mais elle augmente rapidement avec la vitesse. Ainsi, la probabilité qu'un conducteur ceinturé soit tué lors d'un choc frontal à 70 km/h est de 50%. Pour tout passager du véhicule, même ceinturé, pour un choc au-dessus de 80 km/h, la mort est quasi-inévitable.

Le temps gagné avec une vitesse plus élevée est toujours surévalué. Il s'élève à 6 minutes environ quand on roule sur autoroute en continu à 150 km/h au lieu de 130 km/h pendant 100 kilomètres, hors arrêts et ralentissements. Ce gain vaut-il la peine de prendre des risques ?

Respectez la sécurité d'au moins deux secondes entre les véhicules afin de vous laisser le temps de réagir en cas de manœuvre à engager et de réaction de la trajectoire du véhicule en cas de freinage brusque destiné à éviter un accident. Deux secondes représentent le temps nécessaire à une voiture pour rejoindre la trajectoire qui le précède.

« Une se-conde... »



...deux se-condes »



Sur route, repérez un point de passage du véhicule qui vous précède (un arbre, un panneau, un feu) et comptez un minimum de deux secondes pour atteindre ce même point.